



suspension permis pour consommation de cannabis au volant

Par **mali78**, le **10/07/2025 à 20:28**

Bonjour,

Je souhaite avoir un avis juridique concernant la situation de mon fils, âgé de 22 ans, sans casier judiciaire, non consommateur de stupéfiants (tests urinaires et sanguins négatifs), mais qui est régulièrement contrôlé par la même brigade du PSIG dans notre ville, souvent avec insistance.

Le 31 décembre, il a été contrôlé à proximité de notre domicile, dans le véhicule de son entreprise (moteur arrêté). Un test salivaire a indiqué une positivité au cannabis, ce que nous contestons fortement. Des tests médicaux réalisés immédiatement après (urine et sang en laboratoire agréé) sont revenus totalement négatifs.

Malgré ces résultats, la préfecture a prononcé une suspension de permis de six mois, l'empêchant de travailler. La gendarmerie a même contacté son employeur. Depuis qu'il a récupéré son permis, il subit encore des menaces verbales ("la prochaine fois, ce sera définitif"), ce qui crée une pression injustifiée.

Nous avons le sentiment qu'il est ciblé de manière abusive. Quels recours juridiques pouvons-nous envisager (contestation de test salivaire, signalement pour contrôle abusif ou harcèlement, etc.) ? Peut-on demander l'annulation de la suspension passée ? Merci pour vos conseils.

Par **Louxor_91**, le **12/07/2025 à 10:29**

Bonjour,

je doute que les FO "s'amusent" à persécuter votre fils gratuitement !? Soit vous ne nous dites pas tout; soit vous ignorez certaines parties de la vie privée de votre fils ? Pour sa condamnation je doute qu'elle puisse être annulée à posteriori ?

Par **youris**, le **12/07/2025** à **10:41**

bonjour,

la première question que vous devez vous poser (ou la poser à votrefils), c'est la raison de cet "acharnement" des gendarmes sur votre fils.

salutations